

Droit civil ou droit social ?

Par **MattMurdock314**, le **09/11/2018** à **12:59**

Salut à tous !

Actuellement en L3, je souhaite intégrer l'an prochain un master en droit des collectivités territoriales (je souhaite devenir juriste dans ce domaine).

Le jour de la pré-rentrée, nous avons dû choisir deux matières à TD parmi la liste suivante :

- droit administratif
- droit civil (droit des sûretés et contrats spéciaux)
- droit social
- droit commercial
- droit international public

En droit que publiciste, j'ai pris le droit administratif et le droit international public en matière à TD. Toutefois je vais arrêter à la fin de ce semestre le DIP en td car le prof me débecte (il préfère parler de sa vie privée plutôt que de faire cours et sa méthodologie en TD ne me sera d'aucun intérêt plus tard).

J'hésite donc à prendre au prochain semestre soit le droit social soit le droit civil (en sachant que nous étudierons les contrats spéciaux).

En temps que futur juriste en droit des collectivités territoriales que me conseillerez-vous de prendre comme matière à TD.

NB : mon prof de DIP est également mon chargé de TD

Par **Lorella**, le **09/11/2018** à **20:22**

Bonjour

Le droit social est orienté vers le secteur privé ou public ?

Mes connaissances en droit social secteur privé ne me permettent pas de travailler dans le public. Tout change.